

COMMUNE DE SAINT-GENES-CHAMPESPE
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 14 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze juin,
le **Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENES-CHAMPESPE**, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland PERRON,
Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2024.

Présents : Roland PERRON, Alain CHAUVET, Bruno JUILLARD, Amélie CHAPEL, Arnaud
VAISSAIRE, Serge CHARBONNEL, Gérard VESSERE, Jacques MINET, Pierre PERRON et
Odette BRASSIER.

Absente : Isabelle GUITTARD.

Procuration : Mme Isabelle GUITTARD a donné procuration à M. Gérard VESSERE.

Secrétaire de séance : Pierre PERRON.

Le Procès-Verbal de la séance du 17 mai 2024 a été approuvé à l'unanimité.

**Objet n° 1 : ACHAT DE PLAQUES ET DE NUMEROS DANS LE CADRE DE LA
DENOMINATION DES VOIES ET DE LA NUMEROTATION.**

Délibération n° DE_2024_046

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis en sa possession relatif à l'achat
d'un complément de plaques et de numéros dans le cadre de la dénomination des voies et de la
numérotation.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et
du membre représenté, décide de retenir l'offre de la société « SIGNAUX GIROD » qui s'élève
à la somme de 1 004,52 € H.T. soit 1 205,42 € T.T.C. et autorise le Maire à effectuer la dépense.

Objet n° 2 : DEVIS REYT POUR ACHAT D'UNE TONDEUSE AVEC KIT MULCHING.

Délibération n° DE_2024_047

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis des Etablissements REYT
relatif à l'acquisition d'une tondeuse éjection AR 120 CM avec un kit mulching.

Le montant de ce devis s'élève à la somme de 1 750,83 € H.T. soit 2 100,00 € T.T.C..

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres et du
membre représenté, décide de ne pas donner suite à ce devis et de se renseigner sur d'autres
alternatives.